



Commission Régionale Futsal

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°50

Réunion du lundi 18 mai 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL – SENIORS MASCULINS

Régional 1

53403915 LA CUATRO FUTSAL 1 / OMJA 1 du 16/05/2026.

Lecture de la FMI - forfait non avisé de OMJA.

1er forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

Régional 3

Poule B

53404471 ROISSY EN BRIE FUTSAL 2 / ATLETICO BAGNOLET 1 du 16/05/2026.

Lecture de la FMI - forfait non avisé d'ATLETICO BAGNOLET.

1er forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

Poule C

53404562 HAY 94 FUTSAL 1 / PUTEAUX FUTSAL 1 du 16/05/2026.

Lecture du rapport de l'arbitre officiel – forfait non avisé de l'HAY 94 FUTSAL.

2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

Poule D

53404649 SOFA 93 1 / VECTEUR SPORT 2 du 16/05/2026.

La Commission,

Après lecture de la FMI,

Considérant que le match a été arrêté à la 2ème minute de jeu en raison d'un nombre de joueurs insuffisant pour l'équipe de VECTEUR SPORT suite à la blessure d'un joueur,
Considérant que le score du match était de 0-0,
Par ces motifs,
Fait application de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF et donne match perdu par pénalité VECTEUR SPORT (-1pt ; 0 but) – SOFA 93 (3pts ; 0 but).

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL SENIORS FEMININES
--

Régional 2**Poule B****54736624 PARIS FUTSAL 1 / PARIS FEMININ FC 2 du 17/05/2026.**

La Commission,

Considérant que cette rencontre devait se dérouler dans un gymnase de repli situé en dehors de la Ville de PARIS et des installations sportives dont le gestionnaire est la ville de PARIS suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/02/2026,

Considérant que PARIS FUTSAL n'a pas proposé de gymnase de repli pour ce match,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à PARIS FUTSAL (non-déroulement de la rencontre suite à l'absence de proposition d'un terrain de repli).

PARIS FUTSAL (-1pt; 0 but).

PARIS FEMININ FC (3pts; 0 but).

De plus, la Commission précise que la sanction n'ayant pas été purgée elle est reportée sur la saison 2026-2027.

Poule C**54736712 COMBO FUTSAL 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 10/05/2026.**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de DRANCY FUTSAL.

2^{ème} forfait non avisé intervenant dans les 3 dernières rencontres.

La Commission regrette que le club de DRANCY FUTSAL n'ait pas prévenu de ce forfait sur une rencontre ou un dispositif de match à huis clos était mis en place.

Elle demande que les frais liés à l'arbitre officiel et au délégué soient à la charge de DRANCY FUTSAL.

54736720 B2M FUTSAL 1 / AF ROMAINVILLE 93 1 du 16/05/2026.

Lecture de la FMI - forfait non avisé d'AF ROMAINVILLE 93.

2ème forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

Feuille de match manquante

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} et rappel :

Régional 2 – poule C – 54736715 ROMAINVILLE AF 93 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 du 10/05/2026.

La Commission invite le club de CRETEIL PALAIS FUTSAL à transmettre le résultat de cette rencontre.

1^{er} rappel :

Régional 2 – poule A – 54736516 MYA FUTSAL 1 / TRAPPES YVELINES FUTSAL 1 du 17/05/2026.

Régional 2 – poule A – 54736518 CROSNE FUTSAL 1 / PARIS XIV FUTSAL 1 du 17/05/2026.

Régional 2 – poule B – 54736621 SPORT ETHIQUE LIVRY 1 / SPORTING CP 3 du 16/05/2026.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL**Régional 1****53405170 PARIS FUTSAL 1 / PARIS ACASA FUTSAL 1 du 23/05/2026.**

Courriel de PARIS FUTSAL pour avancer ce match au jeudi 21/05/2026 à 20h45 au gymnase Mac Donald.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS ACASA FUTSAL à transmettre au plus tard le mercredi 20/05/2026 – 12h00.

Régional 2**Poule A****53406228 MYA FUTSAL 1 / BVE FUTSAL 1 du 09/05/2026.**

La Commission,

Regrettant l'absence du rapport de MYA FUTSAL,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel indiquant que la rencontre ne s'est pas déroulée en raison de l'indisponibilité du gymnase (tournoi de judo),

Considérant que le non-déroulement du match est de la responsabilité de MYA FUTSAL,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à MYA FUTSAL (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à BVE FUTSAL (3pts ; 0 buts).

Régional 3**Poule C****54784245 COMBO FUTSAL 1 / PIERREFITTE FC 1 du 23/05/2026.**

La Commission rappelle que suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de 2 MATCHS FERMES à l'équipe 1 U18 de COMBO FUTSAL, à compter du 6 AVRIL 2026, elle reste en attente du nom du gymnase de repli accompagné du justificatif de mise à disposition du gymnase par le propriétaire des installations

La Commission précise que le 2ème match de suspension sera à purger sur la saison 2026-2027.

54784223 DINAMIK BONDY 1 / AFS VAUREAL 1 du 16/05/2026.

La Commission,

Pris connaissance de la FMI et du courriel de l'AFS VAUREAL,

Considérant que le match ne s'est pas déroulé en raison de l'absence d'équipements pour l'équipe de VAUREAL AFS.

Par ces motifs,

Fait application de l'article 40.2 du RSG de la LPIFF et donne match perdu pour erreur administrative à VAUREAL AFS (0 pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à DINAMIK BONDY (3 pts ; 0 but).

Dossier transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

CRITERIUM REGIONAL U16 FUTSAL**Niveau 1****Poule B****55472266 AVICENNE ASC 1 / MARCOUVILLE CITY CP 1 du 09/05/2026.**

La Commission réitère sa demande de rapport à Monsieur DIA Ibrahima précisant le temps de jeu de cette rencontre.

Niveau 2**Poule C****55472309 SAINT MAURICE AJ 1 / LE MEE SPORTS 1 du 10/05/2026.**

La Commission prend note du courriel de SAINT MAURICE AJ indiquant que le match ne s'est pas déroulé en raison de l'indisponibilité de leur gymnase et donne match perdu par pénalité à SAINT MAURICE EJ (-1pt ; 0 but) ; LE MEE SPORTS (3pts ; 0 but).

Elle rappelle au club de SAINT MAURICE AJ que les indisponibilités de gymnase doivent être transmises avant la rencontre.

Feuilles de match manquantes

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} et dernier rappel :

Niveau 2 – poule C – 55472310 TORCY EU FUTSAL 2 / F2N 1 du 10/05/2026.